

Accusé de réception en préfecture

Identifiant : 013-211300017-20210611Imc1195825-DE-1-1

Date de signature : 15/06/2021

Date de réception : mardi 15 juin 2021

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2021-642

Séance publique du

11 juin 2021

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI Maire d'Aix-en-Provence

**OBJET**: DÉVELOPPEMENT DURABLE - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'OPÉRATION VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ÉCOLES

Le 11 juin 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/06/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents:**

Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

## Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Dominique AUGEY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Alain PARRA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Josy PIGNATEL à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Eric CHEVALIER.

#### Excusés sans pouvoir:

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Kayané BIANCO

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



### DIRECTION GENERALE DES SERVICES Direction Développement Durable et Stratégies

Nomenclature: 7.5
Subventions

RAPPORT POUR LE **CONSEIL MUNICIPAL** DU 11 JUIN 2021

\_\_\_\_\_

**RAPPORTEUR:** Madame Brigitte DEVESA

CO-RAPPORTEUR(S): Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

<u>Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE</u>

**OBJET**: DÉVELOPPEMENT DURABLE - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'OPÉRATION VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ÉCOLES - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de son Plan Local de Développement Durable, labellisé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité en décembre 2019, la Ville va conduire dès l'été 2021 une douzaine d'interventions dans les cours d'écoles dont deux projets importants de désimperméabilisation et végétalisation sur les groupes scolaires suivants :

- Paul ARENE (quartier Encagnane, périmètre Quartier Prioritaire de la Ville),
- Les Deux Ormeaux (Jas de Bouffan).

Ces deux dossiers vont faire l'objet d'une demande de subventionnement spécifique auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse en raison du volet important de désimperméabilisation des sols accompagnant le programme de végétalisation prévu, dans le cadre d'un appel à projet s'intitulant « Un coin de verdure pour la pluie ». Cet appel à projet vise à encourager et co-financer jusqu'à une hauteur de 70% les projets de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles.

La Ville a fait de ces projets, un axe stratégique de ce mandat en approuvant une autorisation de programme de 5 millions d'euros pour ces projets sur 5 ans, à raison de 1 million d'euros par an (délibération n°DL.2021-439 du Conseil Municipal du 12 février 2021 – Création d'une autorisation de programme pour l'opération « végétalisation des cours d'écoles »).

Les enjeux de cette opération sont :

- La lutte contre les îlots de chaleurs urbains ;
- La restitution de la perméabilité des sols et l'infiltration des eaux pluviales afin de diminuer le risque d'inondation en aval et permettre le rechargement des aquifères ;
- La végétalisation et la restitution de zones favorables à la biodiversité ;
- La sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes aux enjeux de la ressource aquatique et de la désimperméabilisation des sols.

L'objectif est ensuite de déployer progressivement ce type de programme aux autres écoles de la Ville et de solliciter à l'avancement des financements complémentaires et subventionnements spécifiques.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ou tout autre organisme accompagnant ce type de projets et à signer tout document afférent ;.
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale fera recette des sommes correspondantes.

# DL.2021-642 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'OPÉRATION VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ÉCOLES -

Présents et représentés	:	53
Présents	:	43
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre

**NEANT** 

Se sont abstenus

**NEANT** 

N'ont pas pris part au vote

**NEANT** 

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

> L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2021 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

<sup>1 «</sup> Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»